

décide que cette somme sera mandatée sur le chapitre XXXI du B.P. 1959 (Dépense imprévues), la Commune prenant à la charge la totalité des dépenses.
Approuvé à l'unanimité

B/ Augmentation du taux de la contribution patronale
avec effet du 1^{er} janvier 1959 - 6,50 - 11 - 8,50 %

L'augmentation de la contribution patronale pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 1959 soit 2,50 % port. sur un montant de salaires de 15.940.826 francs et la contribution patronale s'élève à 398.515 francs.

Le Conseil Municipal

décide que cette dépense soit mandatée comme suit

chapitre I	art. 6 - Contribution pat. ^e 5,5%	272.040
chapitre XI	" 2 - Revenu sociale Voirie urbaine	45.061
" XII	" 11 - " " Service égouts	18.675
" XIII	" 5 - " " Forne ménages	18.220
" XIII	" 12 - " " Voirie rurale	14.719
		<u>398.515</u>

c) Régularisation des cotisations Assurances Accidents du Travail pour leurs agents titularisés avec effet rétroactif

La cotisation "accidents du travail" concernant les agents titularisés avec effet rétroactif n'avait pas été versée à la Sécurité sociale pour la période de la date d'effet de la titularisation à celle de son application. Ces cotisations sont exigibles et le montant des sommes dues s'élève à 51.406 frs.

Le Conseil Municipal décide de mandater la dépense ci-dessus sur le chapitre XXXI "Dépense imprévues du B.P. 1959.

Approuvé à l'unanimité

Subvention de l'Association F. D. A.

Le Conseil Municipal

Considérant que l'Association Française de défense des Animaux, dont la présidente à Royan est Madame Bruquet, B^e Bellamy, à Royan, recueille, particulièrement en saison, de nombreux chiens dont elle assure la garde et la nourriture.

décide

d'attribuer à l'Association Française de défense

nelle de 500.000 francs au Club Hippique
l'organisation de la manifestation qui
ra au Fort du Chay le 13 septembre proc

Le crédit devait être porté au B. S.
mais le Club a besoin, rapidement, des
sont destinés à récompenser les concurrents

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du 13 août

Vu la demande du Club Hippique
d'écide

que la subvention de 500.000 francs en
du Club Hippique sera mandatée sur
"Dépenses imprévues du B. P. 1959"

Approuvé à l'unanimité

8 | Fête du quartier de la Gare

M. Monchoix expose qu'il est
de faire une fête de quartier qui aurait
du dernier dimanche de septembre au
che d'octobre inclus. L'emplacement cho
celui situé en bordure de la track verte
B^e Clémenceau, en face du stade futur